

Terrasson : disque bleu ou prune à 35€

Écrit par Alain RASSAT - Mis à jour Mardi, 24 Avril 2018 11:31



Quatre rues du centre-ville de Terrasson sont concernées : l'avenue Victor Hugo (D6089), la rue Aristide Briand (D6089), la rue Cournarie et l'avenue Charles de Gaulle. Le disque bleu y est obligatoire, par période limitée à 1h30, ou c'est une amende de 35 euros. Depuis le 1er janvier 2018, c'est le nouveau tarif au lieu des 17€ auparavant. La police municipale veille au grain, et précise qu'elle effectue un premier tour d'abord pour se montrer dans la rue. Ils peuvent même rentrer dans les commerces situés à proximité d'une voiture sans disque de stationnement. Pour se procurer le disque bleu, il y en a en vente chez certains commerçants.

Le stationnement reste gratuit en centre-ville. Pas d'horodateur donc, ni besoin de petite monnaie. Mais tous ceux qui ne mettront pas leur disque bleu devront prendre garde. L'amende concerne donc les automobilistes qui ne présentent pas leur disque bleu, bien en évidence derrière leur pare-brise et sur le tableau de bord, ou qui ont dépassé la période d'une heure trente. Enfin, sur le disque bleu, c'est bien l'heure d'arrivée qu'il faut indiquer et non l'heure de départ.

- **Photo** : une voiture stationnée "sans disque bleu" rue Aristide Briand à Terrasson, ce mardi matin 24 avril 2018, entre le Crédit Agricole et la salle des fêtes...